



Ma fille de 15 ans veut aller vivre chez son papa

Par **dedede222**, le **31/01/2011** à **22:50**

Bonjour,
Je suis divorcée depuis 2002 et je vis à 600 km de mon ex mari. Après un divorce difficile (enquête sociale et expertise psychologique) car mon mari voulait aussi la garde des enfants, j'ai eu la garde de mes 2 enfants, la papa les voit la moitié des vacances scolaires. J'ai refait ma vie et j'ai un 3ème enfant.
En juin dernier, après un WE très permissif, ma fille a demandé à aller vivre chez son papa pour la rentrée scolaire, nous avons réussi à discuter avec elle et on a décidé en accord qu'elle restait faire sa seconde et que l'on rediscuterait de cela en cours d'année.
Le moment est arrivé et elle souhaite à nouveau aller vivre chez son papa disant qu'elle veut voir comment c'est de vivre là-bas. Elle ne nous reproche rien mais veut vivre chez lui.
Je comprends son envie mais je ne peux me résoudre à lui dire oui pour plusieurs raisons :
- Je ne la sens pas sûre d'elle et je sais que très vite, elle supportera mal la séparation d'avec ses frères (11 ans et 2 ans 1/2)...surtout le petit dernier dont elle est proche. Son papa lui met la pression par rapport à sa décision et revenir sur sa décision serait pour elle je pense lui dire qu'elle ne l'aime pas.
- Nous avons un mode de vie complètement différent. Chez nous il y a des règles, chez son papa, tout est permis (pas d'heure de coucher, pas de contraintes,...). De plus, n'y allant que pour les vacances, elle ne connaît que les bons moments. Son papa ne la pousse pas sur le plan scolaire et elle n'est pas très travailleuse et en difficulté cette année, il est incapable de la suivre sur le plan scolaire. De plus, il veut la mettre dans un lycée public alors qu'elle va dans le privé depuis sa maternelle (alors que nous vivions ensemble) et j'y tiens énormément. Je sais qu'il aime sa fille mais son comportement est parfois déroutant.
- pour moi, il est inconcevable de couper cette fratrie. Son frère de 11 ans a de graves problèmes psychologiques (il est en ITEP) et la séparation d'avec sa soeur risque de lui être très difficile. De plus, l'année prochaine, nous serons complètement décalés au niveau des vacances scolaires (pas de semaine en commun), ce qui fait que les enfants ne pourront pas se voir pratiquement...et moi non plus car je suis enseignante.
Je voudrais

savoir s'il y a un moyen de s'opposer à cette demande et une chance ? Je compte prendre un avocat. Celui-ci peut-il demander une enquête sociale ou une expertise psychologique ? j'ai besoin de conseils. Merci

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **00:21**

Le simple fait qu'elle demande ça en cours d'année montre son immaturité. Refusez, laissez le père faire la requête au juge et battez-vous pour qu'il ne gagne pas.

Par **dedede222**, le **01/02/2011** à **07:49**

Juste une précision, elle demande pour la rentrée prochaine....

Par **corima**, le **01/02/2011** à **10:53**

Ce n'est pas parce qu'elle demande que vous devez accepter, elle est en âge où elle ne se rend pas bien compte de ce que peut comporter un tel changement. Puisqu'elle a peur que son père ne comprenne pas son revirement, prenez la décision sur vos épaules et refusez, c'est pas lui rendre service que d'accepter. Elle a un certain équilibre avec vous, apparemment chez son père, les règlements sont plus laxistes et elle risque de le perdre.

Par **dedede222**, le **01/02/2011** à **22:09**

Si elle veut aller vivre chez lui, est-ce lui ou elle qui doit en faire la demande écrite au tribunal ?

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **22:54**

lui

Par **dedede222**, le **01/02/2011** à **22:59**

Merci pour vos réponses.
Oui, je compte me battre car je veux le bien de ma fille.
Je n'ai pas la prétention de savoir TOUJOURS TOUT ce qui est bien pour elle mais le risque est trop grand en la laissant partir.

Par **dedede222**, le **06/02/2011** à **22:08**

Merci pour vos réponses, j'ai aussi téléphoné au TGI et une dame très sympa m'a donné des renseignements intéressants et très concrets.